



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aéroports de Paris

Question écrite n° 32920

Texte de la question

M. Jean-Pierre Blazy attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la privatisation renforcée du groupe Aéroports de Paris (ADP). En effet l'État et le Fonds stratégique d'investissement (FSI) s'apprêtent à céder 9,5 % du capital d'ADP au groupe Vinci et à l'assureur Predica. Certes l'État restera majoritaire au capital de l'exploitant en vertu de la loi de privatisation de 2006 et l'opération lui rapportera 738 millions d'euros, mais ces parts sont cédées à un groupe concurrent, Vinci, qui vient d'acquérir la gestion des aéroports portugais. Introduit en Bourse en 2006 après la perte de son statut d'établissement public par un décret du 20 juillet 2005, le groupe ADP connaît donc une nouvelle étape de sa privatisation. Pourtant ADP est un acteur stratégique qui doit rester dans le giron de l'État car il est une ouverture sur l'international indispensable à l'économie française et au rayonnement de notre pays. De plus le renforcement de la privatisation en 2006 avec le contrat de régulation économique (CRE) a déjà eu pour conséquence le développement de la sous-traitance et la diminution des emplois. Bien que l'État continue d'en être l'actionnaire majoritaire, une telle évolution justifie les craintes déjà exprimées à plusieurs reprises par les salariés. Il faut également souligner le risque d'une hausse des prix, comme cela a été le cas suite à la privatisation des autoroutes françaises. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qui seront prises afin d'éviter que cette opération de privatisation du groupe se fasse au détriment de l'intérêt général et d'assurer à la France son rôle de stratège dans des structures dont l'avenir concerne tout autant l'État que ses concitoyens.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Blazy](#)

Circonscription : Val-d'Oise (9^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32920

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Finances et comptes publics

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 17 février 2015

Question publiée au JO le : [16 juillet 2013](#), page 7370

Question retirée le : 24 mars 2015 (Retrait à l'initiative de l'auteur)